PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 14 octobre 2022

ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

Allègement des mesures de restriction sur les usages de l'eau pour l'axe Orb réalimenté, l'Orb aval et le bassin versant de la Cesse, maintien des mesures sur le reste du département de l'Hérault

Les derniers épisodes de pluies, notamment celui du 23 septembre, ont permis aux nappes et aux cours d'eau de retrouver des niveaux normaux, en particulier dans la partie est du département. C'est également le cas sur l'axe Orb réalimenté et le biterrois.

La situation reste cependant contrastée. Les conditions sèches sur l'ouest du département persistent, notamment sur les hauts cantons et les secteurs limitrophes de l'Aude. Cette situation ne permet donc pas de lever toutes les mesures sur les restrictions d'usage de l'eau, malgré une diminution de la pression sur la ressource.

Dans ce contexte, sur proposition du comité départemental de suivi de la ressource en eau, le préfet de l'Hérault a décidé :

- **L'allègement des mesures pour l'axe Orb réalimenté, l'Orb aval et le bassin versant de la Cesse, qui demeurent toutefois en vigilance ;**
- **Le maintien des restrictions jusqu'alors en place sur le reste du département, notamment le niveau « alerte renforcée » sur les parties héraultaises de l'Aude aval et de l'Argent double.**

**** Pour rappel, sur les communes en situation d'alerte renforcée, les mesures de restriction concernent notamment :*** *l'arrosage des espaces sportifs, des pelouses et des espaces verts privés et publics, le lavage des voiries, le fonctionnement des douches de plage, le remplissage ou le maintien du niveau des étangs et des plans d'eau à usage personnel, la vidange des plans d'eau dans les cours d'eau. L'arrosage des jardins potagers et des golfs est interdit entre 8h et 20h, et réduit aux greens et départs en dehors de ces horaires pour les golfs. L'irrigation agricole est interdite entre 11h et 20h, sauf pour les modes d'irrigation économes en eau ou pour les productions spécialisées très dépendantes en eau et fragiles.*

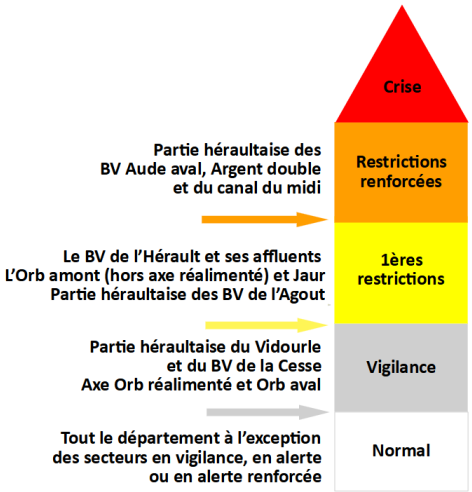

La carte « état des ressources en eau dans l'Hérault » et toutes les informations sur le sujet sont à retrouver sur : https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2